

Vente d'Editis : le montage concocté par Vivendi contesté par la Commission européenne

Le groupe de Vincent Bolloré avait proposé une cession partielle de sa filiale d'édition pour satisfaire l'antitrust européen après l'achat d'Hachette Livre.

Par Nicole Vulser

Publié hier à 09h09 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Mauvais alignement de planètes pour Vivendi, mercredi 8 mars, journée marquée par des résultats annuels décevants et un camouflet européen. La direction du groupe a en effet annoncé une lourde perte nette de 1 milliard d'euros, en raison d'un ajustement à la baisse des actions de l'opérateur Telecom Italia.

Lire aussi : [Editis : les détails de la cession du numéro deux de l'édition française par Vivendi se précisent](#)

Malgré ce revers, le président du directoire, Arnaud de Puyfontaine, a insisté : « *Nous avons maintenant une totale liberté pour défendre la juste valorisation* » de Telecom Italia, dont Vivendi est le premier actionnaire, avec 24 % du capital. Il estime les offres de rachat d'actifs de cet opérateur – proposés par la Caisse des dépôts italienne ou le fonds d'investissement américain KKR – bien en dessous de leur valeur.

Le chiffre d'affaires de Vivendi, en hausse de 10 % à 9,6 milliards d'euros, a été pourtant porté en 2022 par les performances d'Havas (communication, publicité), de Gameloft (jeux vidéo) et de Canal+, qui a franchi le cap des 25 millions d'abonnés dans le monde. Par ailleurs, Vincent Bolloré, qui contrôle Vivendi avec 29,5 % du capital, proposera en avril que son fils aîné, Sébastien, siège, à l'instar de ses deux frères Cyrille et Yannick, au conseil de surveillance. Ses trois fils installés, l'homme d'affaires breton quittera le conseil.

Mais c'est une autre sérieuse déconvenue qui a surtout assombri la journée de mercredi. Vivendi, qui s'était résolu fin juillet 2022 à céder Editis, numéro deux français de l'édition, devra revoir sa copie s'il espère le feu vert des autorités européennes de la concurrence pour son offre publique d'achat sur Lagardère (propriétaire d'Hachette Livre, le troisième éditeur mondial, d'Europe 1, du JDD et de Paris Match).

« Entrave significative » à la concurrence

Dans la communication de ses griefs, la Commission européenne avait rejeté mardi le schéma financier proposé, à savoir une vente partielle de sa filiale d'édition Editis, estimant, à titre préliminaire, que cette opération « [n'était] pas compatible avec le marché intérieur ». Bruxelles avait auparavant lancé, fin novembre 2022, une « enquête approfondie » sur ce projet, redoutant une réduction de la concurrence dans l'édition et la presse magazine.

Newsletter abonnés

« LA LETTRE ÉCO »

Le regard du « Monde » sur l'actualité économique du jour

[S'inscrire](#)

Au sein de ce document confidentiel de 345 pages, dévoilé mercredi par *La Lettre A*, Margrethe Vestager, la commissaire à la concurrence, affirme, dans ses conclusions qui pourront encore évoluer d'ici à la date butoir du 23 mai, que l'OPA de Vivendi sur Lagardère « *entrave de manière significative* » la concurrence.

Le groupe de Vincent Bolloré veut distribuer les actions d'Editis aux actionnaires de Vivendi, en introduisant dans le même temps sa filiale en Bourse, sur le marché Euronext Growth

Outre l'analyse des marchés, une vingtaine de pages, dont *Le Monde* a eu connaissance, sont consacrées aux « remèdes » proposés par Vivendi. Vingt-huit marchés sont d'abord identifiés comme problématiques dans l'édition, au regard de la part de marché, de l'incapacité à créer une réelle concurrence ou encore de l'absence de contre-pouvoirs... Ce sont, par exemple, les droits français en littérature générale ou étrangère ou encore la diffusion des livres dans les différents points de vente.

Surtout, Bruxelles récuse le montage proposé par Vivendi pour céder Editis. Le groupe de Vincent Bolloré veut distribuer les actions d'Editis aux actionnaires de Vivendi, en introduisant dans le même temps sa filiale en Bourse, sur le marché Euronext Growth.

Lire aussi : [Les salariés d'Editis sont hostiles à une mise en Bourse de leur entreprise](#)

Vivendi, qui souhaitait en outre vendre en un bloc 29,6 % à un même actionnaire de référence, a finalement porté ce seuil à 37 %. Insuffisant pour la Commission, qui lui reproche de ne pas céder 100 % afin que l'acquéreur ait une réelle raison de développer Editis. La Commission redoute « *une alliance des actionnaires minoritaires* » ou encore une « OPA hostile ». Et ne cache pas que « *le scénario de cotation-distribution comporte des risques d'échec considérables* ».

« Nous regardons d'autres options »

Dans la même veine, le rapport du cabinet Secafi Alpha, mandaté par le comité social et économique d'Editis, juge qu'une cotation-distribution d'Editis « *ne présente aucun avantage majeur pour l'entreprise ou ses salariés* ». Dans ses griefs, l'antitrust bruxellois ne se prononce même pas sur les trois offres en lice – du canadien Québecor, du groupe de presse Reworld et du trio formé par Stéphane Courbit (président du groupe de production audiovisuelle Banijay), Pierre-Edouard Stérin (cofondateur des coffrets cadeaux Smartbox) et Daniel Kretinsky (propriétaire de *Marianne, Elle* et actionnaire indirect du *Monde*).

Lire aussi : [Rachat d'Editis : une offre commune de trois candidats dans la dernière ligne droite](#)

M. de Puyfontaine, qui espérait révéler le nom du gagnant ou des deux derniers compétiteurs en lice mercredi soir, a encore repoussé cette annonce. Il est contraint de « *déposer à la mi-mars de nouvelles propositions de remèdes* » à la Commission. Et doit se résoudre à envisager d'abandonner son scénario de cotation-distribution. « *Nous regardons d'autres options qui, le cas échéant, pourraient être disponibles* », a-t-il admis. A propos d'un éventuel refus de la Commission, le président du directoire de Vivendi a seulement assuré que les discussions avec Bruxelles étaient « *constructives* ».

Un mercredi noir, décidément pour Vivendi, qui a dû par ailleurs dévaluer Editis de 300 millions d'euros dans ses comptes 2022. L'écart avec la valeur d'acquisition de ce groupe pour 829 millions d'euros est dû « *au faible niveau de prix proposé par les éventuels repreneurs* » a convenu M. de Puyfontaine.

Comme si ce n'était pas suffisant, les représentants des auteurs, éditeurs et libraires hostiles à cette opération et regroupés dans un ensemble d'actions en recours autour de la même avocate spécialisée en droit de la concurrence, Isabelle **Wekstein**, étaient reçus mercredi après-midi à l'Élysée par des conseillers d'Emmanuel Macron et d'Elisabeth Borne. M^e **Wekstein** a eu beau jeu d'apprécier la qualité de la décision de la Commission : « *Bruxelles, en condamnant le schéma proposé par Vivendi, partage nos craintes et nos réticences. C'est la reconnaissance de nos arguments* », a-t-elle déclaré.

